

CONSEIL D'ADMINISTRATION
4 février 2021

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 4 février 2021 en Webinaire

Présences :

- Madame Monic FERRON
- Madame Sylvette GILBERT
- Madame Ghania KHEFIF
- Monsieur Daniel LAMPRON
- Monsieur Daniel MARCOTTE
- Monsieur David MCLAREN
- Monsieur Claude N. MORIN
- Madame Madeleine PAQUIN
- Madame Julie-Mélissa PICARD
- Monsieur Jean-Yves POITRAS
- Madame Nathalie QUENNEVILLE
- Madame Katia QUINCHON
- Madame Caroline ROY
- Madame Catherine SIROIS
- Monsieur Stéphane TERRAULT
- Monsieur Richard VALLÉE

Absences : Aucune

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 9 h 05.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2021-01-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Richard Vallée appuyée par Monic Ferron, l'ordre du jour suivant est adopté avec le déplacement du point 8.8 au point 14 et un ajout au point 6:

Ouverture de la séance

- CA-2021-01-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2021-01-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 novembre 2020
- CA-2021-01-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 15 décembre 2020
- CA-2021-01-04 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 décembre 2020
- CA-2021-01-05 Information du président
 - 5.1 Activités du président
- CA-2021-01-06 Information de la présidente-directrice générale
 - 6.1 Activités de la présidente-directrice générale
 - 6.2 Réorganisation des services

- 6.3 État de situation – pandémie de la COVID-19
- 6.4 Situation particulière d’une direction
- 6.5 Modification temporaire à la structure organisationnelle
- 6.6 Nomination d’un directeur régional de la campagne de vaccination pour la COVID-19**
- CA-2021-01-07 Suivi des comités du conseil d’administration
 - 7.1 Comité de gouvernance et d’éthique
 - 7.2 Comité de vérification
 - 7.3 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.4 Comité de révision
 - 7.5 Comité des ressources humaines
 - 7.6 Comité des immobilisations
- CA-2021-01-08 Ordre du jour de consentement
 - 8.1 Demande d’autorisation d’emprunt du fonds d’exploitation
 - 8.2 Cartes de crédit de l’établissement
 - 8.3 Modification au calendrier 2020-2021 des séances du conseil d’administration
 - 8.4 Nomination de statuts et privilèges d’un médecin de famille
 - 8.5 Nominations de statuts et privilèges de médecins spécialistes
 - 8.6 Démission d’un médecin
 - 8.7 Aménagement d’une aire de jeux – Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d’adaptation de Rouyn-Noranda
 - 8.9 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de direction et du CODIR élargi
 - 8.10 Déclaration relative à un conflit d’intérêts potentiel
 - 8.11 Cession des actifs et passifs de la Société québécoise des infrastructures (SQI)

PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2021-01-09 Tableau de bord du conseil d’administration
- CA-2021-01-10 Situation financière
- CA-2021-01-11 État de situation des ressources humaines
- CA-2021-01-12 Rapport trimestriel sur les plaintes de harcèlement psychologique
- CA-2021-01-13 Plan directeur informatique
- CA-2021-01-14 Travaux milieux humides – Maison des aînés de Rouyn-Noranda**
- CA-2021-01-15 Suivi des projets d’infrastructure
- CA-2021-01-16 Affaires diverses
- Lieu et date de la prochaine assemblée
- Levée de la séance
- Période de questions pour les médias
- Huis clos

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CA-2021-01-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 2020

RÉSOLUTION

- CA-2021-01** **Approbation du procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil d’administration du 12 novembre 2020**

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 12 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-01-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2020

RÉSOLUTION

CA-2021-02 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 15 décembre 2020

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 15 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-01-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2020

RÉSOLUTION

CA-2021-03 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 décembre 2020

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Jean-Yves Poitras

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 17 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-01-05 INFORMATION DU PRÉSIDENT

5.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 14 décembre 2020 au 29 janvier 2021.

6.1 Activités de la présidente-directrice générale

Dépôt des activités de la présidente-directrice générale pour la période du 14 décembre 2020 au 29 janvier 2021.

Plusieurs activités publiques en lien avec la pandémie ainsi qu'avec le ministère, le personnel, le secteur politique, partenaires et médias.

Une troisième tournée est en cours concernant la réorganisation des services auprès de l'ensemble des élus municipaux.

6.2 Réorganisation des services

La réorganisation se poursuit jusqu'au 12 mars et plusieurs chantiers sont en cours. Des rencontres régulières ont lieu toutes les semaines avec le comité de coordination décisionnel. L'établissement anticipe une réduction de 20 à 30 ressources infirmières quant aux ressources requises au sein des équipes. L'établissement ne réduit pas la qualité des services mais développe de nouvelles façons de faire.

Les services de prélèvements dans les points de services CLSC des secteurs d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest ont repris depuis le mois de janvier. Pour le secteur du Témiscamingue, l'entièreté des services sont repris. Concernant la contribution des infirmières à la retraite, il est confirmé que des vérifications sont faites à savoir si elles sont toujours membre de l'Ordre des infirmières du Québec et des modalités de soutien sont possibles pour celles qui n'étaient plus membres de l'Ordre et qui doivent payer leur frais d'inscription pour obtention un permis de pratique.

6.3 État de situation – Pandémie de la COVID-19

La région compte actuellement seulement un total de 30 cas actif dont 19 cas actifs en Abitibi-Ouest. La situation demeure préoccupante au niveau des hospitalisations à l'Hôpital de Rouyn-Noranda où 3 usagers sont aux soins intensifs et 2 en chirurgie en lien avec la COVID. Ceci nécessite un plus grand nombre de membres du personnel pour prendre soin de ces patients.

L'assouplissement des mesures est très bien reçu par la population. Rien ne change pour l'interne et le télétravail se poursuit. L'établissement continue de porter le message qu'il est très important de continuer à respecter les mesures.

La vaccination va très bien, de nouvelles doses sont attendues à partir du 15 février pour le vaccin Pfizer. La vaccination auprès de la population qui répond aux critères va pouvoir se poursuivre. Concernant le vaccin Moderna, l'établissement recevra cette fin de semaine assez de vaccins pour pouvoir vacciner l'ensemble des communautés autochtones. Le surplus sera envoyé dans les milieux de vie privés ayant le plus grand nombre de personnes âgées répondant au critère de vulnérabilité.

Mme Roy informe qu'il faut maintenant appeler pour avoir un rendez-vous afin de subir les tests de dépistage. Une plateforme est en développement pour gérer le tout. Celle-ci va permettre à toute personne de la population de pouvoir s'inscrire, d'éviter les files d'attente et permettre une meilleure gestion. Cette plateforme sera disponible dès lundi prochain. Les gens pourront donc prendre rendez-vous par téléphone ou au moyen de la plateforme internet.

Les résultats de la clinique mobile de dépistage actuellement en Abitibi-Ouest sont attendus.

6.4 Situation particulière d'une direction

Mme Roy annonce le départ de docteure Annie Léger, directrice, et de M. Gérard-D Boulanger, directeur adjoint, des services professionnels et enseignement universitaire à partir du 12 février prochain. La continuité des services est assurée.

6.5 Modification temporaire à la structure organisationnelle

Afin d'assurer les services en lien avec les départs précédemment annoncés, une réorganisation temporaire de la structure organisationnelle est proposée.

RÉSOLUTION

CA-2021-04 Modification temporaire à la structure organisationnelle

Attendu le départ annoncé de la directrice des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU) et de son directeur adjoint aux affaires médicales, le 13 février 2021;

Attendu la volonté de définir une structure d'encadrement supérieur temporaire après le 13 février afin d'assurer une continuité optimale de la gestion des activités de l'organisation et des affaires médicales;

Attendu la réflexion amorcée quant à une réorganisation de la structure d'encadrement supérieur qui se poursuivra pour quelques semaines;

Attendu que la dotation des postes vacants ainsi créés sera effectuée de façon intérimaire.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'adopter la modification temporaire à l'organigramme de la haute direction dont :

- le déplacement temporaire des activités liées aux services ambulatoires et aux services hospitaliers, jusqu'à présent sous la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU);
- la modification des responsabilités et fonctions associées au poste de directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire en retirant plusieurs activités opérationnelles sous cette direction. Attendu que le titulaire de ce poste pourra exercer sa fonction de directeur à temps complet ou temps partiel;
- la création d'un ou plusieurs postes de directeurs adjoints médicaux à la DSPEU, le cumul en équivalents temps complets (ETC) de ces postes et de celui de DSPEU ne devant pas excéder un total de 2 ETC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Nomination d'un directeur régional de la campagne de vaccination pour la COVID-19

Afin de s'assurer du succès de la campagne de vaccination, le ministère autorise l'établissement à se doter temporairement d'un poste de directeur de la campagne.

RÉSOLUTION

CA-2021-05 Nomination d'un directeur régional de la campagne de vaccination pour la COVID-19

Attendu la situation actuelle de pandémie mondiale de la COVID-19;

Attendu la campagne de vaccination actuelle pour contrer cette pandémie;

Attendu que la logistique entourant la vaccination contre la COVID-19 représente un défi de taille pour chaque établissement;

Attendu que le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) désire s'assurer de la bonne coordination ainsi que de l'uniformité dans la gouvernance à mettre en place;

Attendu que le MSSS demande à chaque établissement de santé et de services sociaux de se doter d'un poste temporaire de « directeur de la vaccination »;

Attendu que ce poste sera sous la supervision de la présidente-directrice générale, tel que demandé par le MSSS;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, C. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

De nommer Mme Katia Châteauvert à titre de directrice régionale de la campagne de vaccination pour la COVID-19, à compter du 4 février 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-01-07 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Daniel Marcotte informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 21 janvier 2021 :

- Rencontre avec M. Daniel Lampron, président du comité de révision;
- Suivi de l'évaluation du conseil d'administration de décembre;
- Évaluation annuelle du fonctionnement du conseil d'administration;
- Nomination des membres pour la prochaine année;
- Suivi du dossier de la vaccination;
- Suivi de la réorganisation des services;
- La gestion des agendas.

7.2 Comité de vérification

Mme Madeleine Paquin informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 26 janvier 2021 :

- Suivi de la situation budgétaire;
- Campagne pour identifier les coûts de la COVID-19;
- Utilisation de la main-d'œuvre indépendante (MOI);
- Dossier de la gestion des risques;
- Contrats de gré à gré.

7.3 Comité de vigilance et de la qualité

M. Richard Vallée informe des sujets suivants qui ont été traités lors de la rencontre du 18 janvier 2021 :

- Rapport de Mme Julie Lahaie, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, incluant le suivi du nombre de médecins de famille dans le secteur de Val-d'Or;
- Présentation du programme entourant le spectre de l'autisme;
- Suivi du dossier en ophtalmologie;
- Suivi des visites de vigie dans les RPA;
- L'accès aux dossiers des usagers.

Mme Roy apporte des précisions concernant l'accès des services à l'Hôpital de Val-d'Or. Elle précise que l'établissement tient compte des effectifs médicaux et infirmiers lors de prises de décisions, que ce soit en situation normale ou de pandémie.

7.4 Comité de révision

M. Daniel Lampron souligne la mise à jour du mode de fonctionnement du comité tenant compte de la disponibilité des membres. Un mode de communication a aussi été développé avec le comité de gouvernance et d'éthique pour le suivi demandé en amélioration des services. Le nouveau mode de fonctionnement permettra aussi de respecter les délais imposés par la loi.

7.5 Comité des ressources humaines

Mme Katia Quinchon informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 22 janvier 2021 :

- Développement d'outils pour faire les différents suivis du comité;
- Suivi du diagnostic de climat organisationnel de la DSPEU;
- Suivi des absences par le personnel, dues à la COVID-19;
- Retour sur la période des Fêtes versus le nombre d'employés en retrait préventif;
- Conditions de travail du personnel versus le taux d'assurance salaire;
- Suivi de l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante (MOI).

7.6 Comité des immobilisations

M. Jean-Yves Poitras informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 1^{er} décembre 2020 :

- La réalisation finale de certains projets est en cours et encourageante;
- Le dossier de résonance magnétique est à son dernier stade de réalisation;
- Échéanciers plus précis pour le projet de radiothérapie;
- Les projets de Maisons des aînés avancent très bien avec éventuels appels d'offres pour Rouyn-Noranda et Val-d'Or;
- Les projets de Maison des aînés à Palmarolle et du CHSLD de Macamic sont en cours.

M. Poitras souligne que le suivi des projets se fait en lien avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), ce qui fait que l'établissement n'est pas décideur des échéanciers mais tributaire.

CA-2021-01-08

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

8.1 Demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation

RÉSOLUTION

CA-2021-05

Demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation

Attendu que les autorisations d'emprunt en cours au montant de 67 millions \$ pour le fonctionnement du fonds d'exploitation et au montant de 36 millions \$ pour les coûts additionnels reliés à la pandémie sont arrivées à échéance le 28 janvier 2021;

Attendu que le déficit cumulé de l'établissement du fonds d'exploitation en date du 31 mars 2020 est de 51 624 818 \$;

Attendu que les résultats financiers de l'établissement de l'exercice 2020-2021 seront déficitaires de près de 30 millions \$ selon le rapport trimestriel AS-617 de la période 6;

Attendu que le bilan de l'établissement comprend des comptes à recevoir du 31 mars 2020 du ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) de 8 millions \$ qui n'ont toujours pas été encaissés en date du 8 janvier 2021;

Attendu que les coûts additionnels reliés à la pandémie représentent des déboursés moyens estimés à environ 5 millions \$ par période de 4 semaines;

Attendu que le budget de caisse actuel prévoit un besoin d'emprunt de 117 millions \$ d'ici le 17 juillet 2021.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale, madame Caroline Roy, à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt de 81 millions \$ pour le fonctionnement régulier du fonds d'exploitation et une autre de 36 millions pour les coûts additionnels de la pandémie, pour la période allant jusqu'au 17 juillet 2021, ainsi que de signer les documents requis auprès du Ministre des Finances du Québec pour ces emprunts autorisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Cartes de crédit de l'établissement

RÉSOLUTION

CA-2021-06 Cartes de crédit de l'établissement

Attendu que les besoins en cartes de crédit pour le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue ont été évalués à huit cartes pour ses réservations de billets d'avion et autres achats marginaux;

Attendu que l'institution émettrice des cartes de crédit ne libelle pas de carte de crédit au nom des organismes.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

De statuer que les huit cartes de crédit au nom du Centre de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et les titulaires conjoints soient les suivants :

- Mme Caroline Roy
- Mme Hélène Larose
- Mme Nancy Morin
- Mme Marie-Pier Roy
- Mme Marie-Lyne Blier
- M. Sébastien Grégoire-Lévesque
- Mme Katia Châteauvert

- Mme Dominique Doré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Modification au calendrier 2020-2021 des séances du conseil d'administration

RÉSOLUTION

CA-2021-07 Modification au calendrier 2020-2021 des séances du conseil d'administration

Attendu l'avènement de la pandémie de la COVID-19 qui a apporté une modification au mode de fonctionnement des tenues de rencontres en présentiel;

Attendu l'article 9.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue concernant le calendrier des rencontres du conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

D'accepter la modification du calendrier 2020-2021 des assemblées ordinaires du conseil d'administration afin de tenir les prochaines séances au calendrier en Webinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Nomination de statuts et privilèges d'un médecin de famille

RÉSOLUTION

CA-2021-08 Nomination de statuts et privilèges d'un médecin de famille

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a la vision de maintenir l'utilisateur le plus longtemps à domicile;

Attendu que le Guide ne couvrait pas l'entièreté des services;

Attendu que la personne qui vit dans une résidence pour personnes âgées de catégorie 3 ou 4 en vertu du Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés et sa condition de santé nécessite un ajout d'intensification de services ou une mesure exceptionnelle de services en lien avec à la présence/surveillance afin de gérer les situations d'errance ou de troubles de comportement reliés notamment à des troubles neurocognitifs ou autres;

Attendu que ce service est tributaire de l'évaluation au plan d'intervention de l'utilisateur;

Attendu que cet ajout permettra une codification d'activités et de statistiques en fonction de la réalité clinique de la ressource;

Attendu que les directions sont en révision de toutes les ententes avec les partenaires, tels qu'exigés par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

Attendu que le service était déjà en place et que cela n'entraîne aucun impact financier.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

D'adopter la modification proposée au Guide d'allocation de services d'aide à domicile et de services aux familles et aux proches aidants dont copie demeure à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Nominations de statuts et privilèges de médecins spécialistes

RÉSOLUTION

CA-2021-09 Nominations de statuts et privilèges de médecins spécialistes

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

Attendu le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (S-5, r.5) décrivant l'obligation de rédaction de règlement traitant des délais pour compléter le dossier d'un bénéficiaire à l'article 6.22;

Attendu que les membres de l'exécutif du CMDP du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue ont été consultés dans la révision du règlement le 14 septembre 2020 et ont recommandé son adoption (résolution #20-35);

Attendu que la révision du règlement a été présentée en assemblée générale du CMDP du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue le 24 novembre 2020 (résolution AG 2020-05);

Attendu que le règlement respecte dans son entièreté les modalités émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à cet égard;

Attendu que ce règlement doit être révisé tous les trois ans;

Attendu que ce règlement doit être approuvé par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

D'adopter la révision du Règlement sur le parachèvement et tenue des dossiers du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Démission d'un médecin

RÉSOLUTION

CA-2021-10 Démission d'un médecin

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d’harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l’organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l’abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l’article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d’administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d’exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d’un préavis de moins de 60 jours s’il juge que son départ n’a pas pour effet d’affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

D’accepter la démission du médecin suivant :

Médecins			
RLS	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d’effet de la démission - retraite
LS	Médecine de famille	Caron-Rousseau, Samuel (117278)	15 mars 2021

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.7 Aménagement d’une aire de jeux – Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d’adaptation de Rouyn-Noranda

RÉSOLUTION

CA-2021-11 Aménagement d’une aire de jeux – Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d’adaptation de Rouyn-Noranda

Attendu que l’établissement veut aménager une aire de jeu au Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d’adaptation, situé au 100, chemin Dr Lemay à Rouyn-Noranda;

Attendu que cette démarche requiert des demandes d’autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

D’autoriser SNC-Lavalin à agir à titre de mandataire et à signer les documents en lien avec le projet d’aménagement d’une aire de jeu, dont copie demeure à la présente pour en faire partie intégrante.

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue **s’engage** aussi à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l’autorisation accordée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.8 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de direction (CODIR) et du CODIR élargi

RÉSOLUTION

CA-2021-12 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de direction (CODIR) et du CODIR élargi

Attendu que le comité de direction (CODIR) et le CODIR élargi sont des instances décisionnelles requérant des règles de fonctionnement définies et respectées par les membres.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

D'adopter le règlement PDG-100 019-01 Règles de fonctionnement du comité de direction (CODIR) et du CODIR élargi, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Déclaration relative à un conflit d'intérêts potentiel

RÉSOLUTION

CA-2021-13 Déclaration relative à un conflit d'intérêts potentiel

Attendu l'article 58 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2, LMRSSS);

Attendu qu'en date du 28 janvier 2021, tous les cadres supérieurs et hors-cadres du Centre intégré de la santé et des services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue ont rempli une déclaration écrite relative à un conflit d'intérêts potentiel.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

D'attester le dépôt des déclarations relatives à un conflit d'intérêts potentiel de l'ensemble des cadres supérieurs et hors-cadres du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copies demeurent annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Cession des actifs et passifs de la Société québécoise des infrastructures (SQI)

RÉSOLUTION

CA-2021-14 Cession des actifs et passifs de la Société québécoise des infrastructures (SQI)

Attendu que la Société québécoise des infrastructures (SQI) est propriétaire de certains immeubles utilisés par le réseau de la santé et des services sociaux;

Attendu que conformément à l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3), sur recommandation de la présidente du Conseil du trésor et du ministre de la Santé et des Services sociaux, le gouvernement peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, transférer à un intervenant du secteur

de la santé et des services sociaux un immeuble, y compris tout passif le grevant, devenu un immeuble de la Société en vertu des articles 22 et 144, qui a été transféré à la Société québécoise d'infrastructure en application des dispositions du chapitre XVII de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, chapitre 16);

Attendu que conformément à l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques, les dispositions des articles 260 et 264 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ne s'appliquent pas à ces transferts d'actifs;

Attendu que cet article prévoit également qu'aucun droit de mutation prévu dans la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (chapitre D-15.1) n'est payable par un intervenant lors d'un tel transfert d'immeuble;

Attendu que conformément à cet article, dans un délai de 90 jours suivant la publication d'un décret de transfert, l'intervenant visé doit présenter à l'officier de la publicité des droits une déclaration qui, notamment, relate le transfert, fait référence à cet article 44 précité ainsi qu'au décret et contient la désignation de l'immeuble de même que la date de la publication du décret à la Gazette officielle du Québec;

Attendu qu'à la date d'entrée en vigueur du décret requis à cet effet, le ou les actifs immobiliers décrits à l'annexe 1 de la présente résolution (les « actifs immobiliers ») seront transférés au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que relativement aux actifs immobiliers, la SQI a contracté des emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, dont le détail apparaît à l'annexe 1 de la présente résolution;

Attendu que les emprunts à long terme réalisés par la SQI, dont le détail apparaît au tableau « Emprunts grevant les actifs » de l'annexe 1 de la présente résolution, doivent être cédés au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue en contrepartie des actifs immobiliers transférés;

Attendu que pour le remboursement du capital et des intérêts de ces emprunts à long terme, y compris le cas échéant les frais d'émission et de gestion, le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue bénéficiera d'une subvention du ministre de la Santé et des Services sociaux;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue doit prendre à sa charge les emprunts à long terme contractés par la SQI relativement aux actifs immobiliers, dont le détail apparaît au tableau « Emprunts grevant les actifs » de l'annexe 1 de la présente résolution, et, qu'à cet effet, une convention de prêt à long terme, des billets ainsi que des actes d'hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention doivent être signés aux fins de constater cette cession, ces emprunts bénéficiant de subventions du ministre de la Santé et des Services sociaux pour leur remboursement, en capital et intérêts, incluant les frais d'émission et de gestion le cas échéant;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le transfert des actifs immobiliers et la prise en charge des emprunts à long terme, tel que détaillés à l'annexe 1.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

QUE, sous réserve de la prise du décret requis par le gouvernement en vertu de l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3), les actifs immobiliers ainsi que les emprunts à long terme les grevant, tel que détaillés à l'Annexe 1 de la présente résolution, soient transférés de la SQI au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

QUE dans un délai de 90 jours suivant la publication de ce décret, le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue présente à l'officier de la publicité

des droits une déclaration qui, notamment, relate le transfert, fait référence à l'article 44 précité ainsi qu'au décret requis et contient la désignation de l'immeuble de même que la date de la publication du décret à la Gazette officielle du Québec;

QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue soit autorisé à conclure, avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, la convention de prêt à long terme requise, à signer les billets constatant les emprunts à long terme qui sont à sa charge ainsi que les actes d'hypothèque mobilière sur les subventions à recevoir, ces emprunts bénéficiant d'une subvention du ministre de la Santé et des Services sociaux, pour leur remboursement, en capital et intérêts, incluant les frais d'émission et de gestion le cas échéant;

QUE la présidente-directrice générale et la directrice des ressources financières et approvisionnement, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soient autorisées, pour et au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, à signer la convention de prêt à long terme, toute convention d'hypothèque mobilière ainsi que tout billet, à consentir à toutes les clauses qu'elles jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents qu'elles jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

QUE la présente résolution prenne effet à la date d'entrée en vigueur du décret du gouvernement pris en vertu de de l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Première question :

De Mme Christine Moore, conseillère-clinique en soins Infirmiers demande, pour les postes vacants de directrice adjointe à la santé physique et de 1^{re} ligne pour le RLS d'Abitibi-Ouest ainsi que pour le RLS de la Vallée de l'Or, quelles sont les intentions du CISSS-AT? Est-ce que le CISSS-AT prévoit procéder à un 3^e affichage sous peu ou prévoit-il une réorganisation de la structure hiérarchique?

La PDG : Aucune modification à la structure d'encadrement supérieur n'est prévue pour les directeurs adjoint par RLS. Les postes vacants seront réaffichés car aucune candidature n'a été retenue lors des deux premiers affichages.

Deuxième question :

Mme Jocelyne Audet demande s'il est prévu que les personnes hospitalisées en région, que ce soit à l'hôpital de Rouyn-Noranda ou dans une autre installation, retrouvent éventuellement l'accès à la télévision dans leur chambre? Est-ce que cette question fait l'objet de réflexion et d'études?

La PDG : Oui, des projets sont évalués car l'établissement désire basculer à l'ère numérique afin d'éviter le transport des téléviseurs et donner accès à plus de modalités aux usagers admis et hébergés. Un projet sera déployé dans les prochains mois, incluant l'aspect numérique et les usagers auront le choix de s'en prévaloir ou non.

CA-2021-01-09

TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Annie Carrier présente le suivi des indicateurs du tableau de bord de gestion du conseil d'administration en date du 26 janvier dernier.

Mme Roy apporte des précisions concernant la liste d'attente en chirurgie. Les efforts de la population ont fait en sorte que l'établissement a pu maintenir ses services et le délestage actuel est en lien avec la pénurie de main-d'œuvre actuelle.

Mme Roy ajoute que de façon générale, les gens consultent moins que ce soit en services de santé courants ou à l'urgente, mais qu'il est très important que malgré la situation de

pandémie les gens ne doivent pas hésiter à consulter s'ils en ont besoin. Les services sont sécuritaires et les mesures de protection sont en place.

CA-2021-01-10 SITUATION FINANCIÈRE

Mme Marie-Lyne n'a rien à ajouter au résumé fait antérieurement par Mme Paquin, si ce n'est qu'un processus est en cours afin de vérifier si des coûts en lien avec la COVID ont été imputés au mauvais endroit. Un retour sera fait à la prochaine séance.

CA-2021-01-11 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Sylvie Latulippe fait le suivi des éléments suivants :

- Stratégies d'attraction toujours en cours par une équipe dédiée pour des postes d'infirmières dont des discussions avec le CEGEP pour un programme d'AEC pour les infirmières immigrantes et une formation accélérée pour les infirmières au CEGEP;
- Discussions en cours avec les services professionnels afin d'offrir aux agentes administratives n'ayant pas de DEP, une formation à l'interne et pouvoir ainsi accéder à des postes d'agente classe 1 et 2;
- Même démarche pour les postes en hygiène et salubrité;
- Technique en pharmacie qui sera offerte à Amos en septembre;
- Programme de bourses aux techniciennes qui veulent poursuivre à l'université (dont 11 pour l'établissement);
- Troisième cohorte pour la formation PABAEP.

Mme Latulippe poursuit avec les priorités de la DRHCAJ, dont :

- Le plan d'action liée aux conditions d'exercice des cadres, dont la dotation d'un plan de civilité et de harcèlement au travail;
- Développement du programme d'accueil virtuel;
- Accompagnement des cadres dans leurs fonctions, dont plusieurs formations;
- Climat organisationnel à la DSPEU, dont des formations qui seront diffusées autant pour les gestionnaires que les employés. Des thématiques mensuelles seront aussi développées en ce sens;
- Suivi de la vaccination, dont une équipe dédiée au recrutement de vaccinateurs et toujours en campagne de sensibilisation;
- Planification de la période estivale, incluant la continuité de la vaccination.

CA-2021-01-12 RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Dépôt du rapport trimestriel des plaintes de harcèlement psychologique du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2021. Mme Latulippe informe que même pour les plaintes irrecevables des vérifications sont faites afin de vérifier s'il y a tout de même des problématiques présentes.

CA-2021-01-13 PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE

M. François Bérubé présente le contexte dans lequel le plan a été élaboré. Les projets sont en constante évolution selon le contexte et ils sont financés par le ministère. Il s'agit d'un premier plan de ce genre pour l'établissement.

Il est souligné une bonne collaboration avec le CEGEP quant au recrutement en lien avec la venue de stagiaires. Il y aura aussi participation de la Direction des ressources informationnelles au Salon de l'emploi.

CA-2021-01-14 TRAVAUX MILIEUX HUMINES – MAISON DES AÎNÉS DE ROUYN-NORANDA

M. Stéphane Lachapelle apporte des précisions quant à la demande devant être faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). M. Poitras précise la particularité concernant les titres de propriété.

RÉSOLUTION

CA-2021-15 Travaux milieux humines – Maison des aînés de Rouyn-Noranda

Attendu que l'établissement veut construire une Maison des aînés à Rouyn-Noranda;

Attendu que cette construction sera implantée à proximité d'un milieu humide;

Attendu qu'une demande doit être faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la Société québécoise des infrastructures à signer les documents en lien avec la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dont copie demeure à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-01-15 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Stéphane Lachapelle fait le suivi de l'état d'avancement des projets d'infrastructure de l'établissement suivants en date du 22 janvier 2021 :

- Aménagement du Centre de soins ambulatoire à Rouyn-Noranda;
- Agrandissement et réaménagement du CH de Ville-Marie;
- CHSLD de Macamic;
- Centre régional de cancérologie à Rouyn-Noranda;
- PFT de l'urgence et du bloc opératoire de l'Hôpital d'Amos;
- IRM à l'Hôpital d'Amos;
- Mise aux normes des salles blanches de l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Aménagement du Centre de soins ambulatoires à La Sarre;
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) d'Amos;
- Maisons des aînés à Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Palmarolle;
- PFT de l'Hôpital de Val-d'Or – GMF-U.

CA-2021-01-16 AFFAIRES DIVERSES

Aucunes affaires diverses

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 18 mars 2021 en Webinaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 11 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 18 mars 2021